

Le Mot du Maire

L'année 2018 s'en est allée. Nous voici en 2019.

Pour la municipalité, 2018 a ressemblé aux années précédentes avec son lot de procédures administratives (que l'on dit allégées...) mais avec la satisfaction de projets entièrement terminés. Il en est ainsi de la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie. Ce furent de lourds travaux : rampe d'accès, stationnements, toilettes pour personnes à mobilité réduite. Pour en améliorer la fonctionnalité et l'hygiène, nous avons équipé la cuisine de nouveaux placards bas en inox, d'un sol en carrelage et d'un passe-plat. La salle de réunions/mariages et le secrétariat ont été installés au rez-de-chaussée dans les anciens locaux de l'école. Réfection des sols et des murs, installation d'une ventilation mécanique, changement des portes et fenêtres ont été nécessaires.

De violents coups de vent ayant fait chuter des arbres, nous avons dû faire refaire la clôture du captage « nouveau » et le système de traitement de l'eau potable, nécessaire et obligatoire, a été mis en service.

Et enfin, ce fut la surprise des derniers jours de décembre, le hangar, que nous vous annoncions depuis plusieurs années, a été construit. Ne manquent plus que la porte et les finitions de terrassements.

Et toujours quelques travaux d'entretien de matériel, de bâtiment et de voirie.

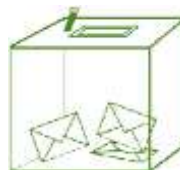
Tous les chiffres de ces investissements et travaux vous seront communiqués dans notre prochain numéro après vote du résultat 2018.

Pour 2019, outre les dossiers portés par DORSAL (fibre) et EVOLIS 23 (TEOMI), nous poursuivrons les projets en cours et déciderons de nouveaux investissements, lors du vote du budget 2019.

Nous continuons à faire en sorte qu'il fasse bon vivre à Maisonnisses et nous souhaitons que, même si les temps changent, cela dure le plus longtemps possible.

Je vous souhaite donc, au nom de l'ensemble du conseil municipal, une très bonne année 2019.

Le Maire



Elections en 2019 :

Les prochaines élections pour 2019 seront les « Européennes » qui se dérouleront le dimanche 26 mai.

Installation de la fibre sur la commune :

Comme nous vous l'annoncions dans un précédent numéro, la fibre optique va arriver prochainement sur notre commune. Les études préalables ont été réalisées et, bien que la plupart des réseaux souterrains pourront être utilisés, certaines portions du réseau vont être desservies en aérien. A cet effet, les emplacements d'implantation des poteaux nécessaires ont déjà été piquetés.

Soyez vigilants à l'élagage de vos arbres en limite de propriété.



Décès :

Madame Huberte KITTEL, habitant au n°2 du lieu-dit Lachaud, est décédée le 29 octobre.

Erratum :

Contrairement à ce qui était publié dans notre précédente parution, Monsieur Jean CAILLAUD, décédé le 5 septembre 2018, est inhumé dans le cimetière de JANAILLAT et non dans celui de Maisonnisses.

Nous présentons nos excuses à sa famille et à ses proches.

VOEUX DU MAIRE

Vous êtes tous invités à la cérémonie des vœux du Maire, le vendredi 25 janvier 2019 à 18 h 30, à la salle communale.

Une occasion conviviale de se retrouver autour du verre de l'amitié. Venez nombreux !



Pourquoi la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) est-elle mise en place ?

Le 24 septembre dernier, le projet de loi de finances pour 2019 a dévoilé les nouvelles hausses de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement et à l'incinération des déchets.

La TGAP «enfouissement» passerait de 17 € par tonne de déchets enfouie en 2019 à 30 € en 2021, jusqu'à atteindre un coût de 65 € en 2025 !

Avec la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets de Noth, Evolis 23 doit exporter hors de son territoire la totalité des déchets produits. Rien que pour les Ordures Ménagères, le prestataire qui accueillera les déchets a annoncé une hausse de 5 €/t pour les prochaines années.

Evolis 23 a pris les devants en se lançant dès 2018 dans la Tarification Incitative et a souhaité anticiper ces augmentations, en incitant chacun de ses usagers à réduire sa quantité d'ordures ménagères et par là même, le coût de traitement qui en résulte.

En moyenne, suite à la mise en place d'une Tarification Incitative, la quantité d'ordures ménagères collectée est réduite de 41 %, entraînant de fait, **des répercussions positives importantes sur la facture des usagers.**

Sur notre territoire, ce sont en moyenne 210 kg/hab/an de déchets résiduels qui sont encore envoyés en décharge alors qu'une bonne partie pourrait être orientée vers du recyclage ou du compostage (14 % de la poubelle des ménages sont par exemple constitués de déchets compostables).

Réduire nos déchets, c'est donc possible !



Elagage :

La neige tombée dans la nuit du 29 au 30 octobre nous a rappelé la nécessité d'élaguer les bords de route. Les arbres ayant encore leurs feuilles n'ont pas résisté au poids de la neige et nombre d'entre eux ont été cassés, endommageant selon leur emplacement quelques câbles électriques et téléphoniques. De nombreux habitants ont été ainsi privés d'électricité, de téléphone et d'internet. L'employé communal, des élus et des bénévoles ont coupé de nombreuses branches, dégagé quand cela était possible les branches accrochées aux fils et sont surtout intervenus en urgence pour que la circulation soit rétablie. Nous remercions tous ceux qui ont œuvré dès le petit matin pour dégager les routes.

Les liaisons routières, téléphoniques, électriques sont indispensables pour la sécurité de chacun : en effet, comment appeler les secours sans téléphone ou conduire un malade à l'hôpital si la route est coupée... ?

Et puis, la fibre optique arrive sur notre commune. En cas de rupture de câble, par un arbre ou une branche, la facture sera lourde pour le propriétaire responsable.

Rappelons-nous que l'élagage est obligatoire et à la charge des propriétaires.

En cas de non-respect de ces règles la commune peut faire procéder à l'élagage et à l'abattage nécessaires mais aux frais du propriétaire.



Comment élaguer ?

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN SUR ARBRES SAINS

